



DELIBERATION n° Del.2024-III-29
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Avril 2024

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 Mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
 - présents : 29
 - représentés : 4
 - absents ou excusés : 0
 - votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
 maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
 11 AVR. 2024

De la publication le
 11 AVR. 2024

PRESENTS : Jacques DALEX, Maire,
 Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER Adjoints au maire, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Agnès BALLIEU Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Julien PORTIER, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT Conseillers municipaux

ABSENT REPRESENTE PAR POUVOIR :

Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Michel VOISIN
 Mohamed FAYEK a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE
 François HUSAK a donné procuration à Claude GAILLARD,
 Anne-Marie BERNARD a donné procuration à Damien VACHERAND-DENAND

ABSENTS : -

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Approbation du Budget Principal communal 2024

Rapporteur : Madame Martine BRASSOUD, Adjointe au Maire

Vu la délibération n°DEL-2023-IX-153, adoptant le règlement financier et budgétaire de la commune de Faverges-Seythenex le 15 Novembre 2023,

Madame BRASSOUD Martine, Adjointe au Maire, donne connaissance au conseil municipal du budget Principal de la commune de l'exercice 2024.

Conformément aux articles L.1612-2 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le budget principal de la commune et les budgets annexes sont proposés par le Maire et votés par délibération du conseil municipal, chaque année avant le 15 avril ou jusqu'au 30 avril de l'année de renouvellement des organes délibérants.

Est également jointe à la présente délibération, la « présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles » (article L.2313-1).

Il est rappelé que ce document budgétaire a été précédé :

- D'un débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2024 lors de la séance du Conseil Municipal du 21 Février 2024 conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T.,
- De l'examen des propositions par la commission municipale des finances qui s'est déroulée le 20 mars 2024, et prend fin par le vote du Conseil Municipal qui autorisera le Maire à engager les dépenses et prescrire les recettes.

En outre, considérant que les résultats de l'exercice 2023 sont repris dans le budget de 2024, avant le vote du compte administratif de 2023, il convient de décider cette reprise anticipée, conformément à la délibération DEL.2024-III-21 du 3 Avril 2024 portant reprise et affectation provisoire des résultats N-1 du budget principal de la commune de Faverges-Seythenex

Le Budget 2024 présenté s'équilibre en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à hauteur de : 15 321 845 €, inscrits par chapitres comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	Budget 2023 (BP + DM)	Réalisé 2023	BP 2024		Budget 2023 (BP + DM)	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	3 815 828,77 €	3 187 515,07 €	3 627 160,00 €	013 - Atténuations de charges	75 000,00 €	101 285,44 €	80 000,00 €
012 - Charges de personnel	5 610 000,00 €	5 573 395,53 €	6 161 420,00 €	70 - Produits des services et du domaine	879 150,00 €	823 958,80 €	1 033 600,00 €
014 - Atténuation de produits	500 000,00 €	453 564,00 €	460 000,00 €	73 - Impôts et taxes	3 140 573,00 €	3 140 573,00 €	3 140 570,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 655 110,00 €	1 301 707,91 €	1 380 810,00 €	731 - Fiscalité locale	4 876 773,00 €	4 893 789,15 €	5 156 760,00 €
66 - Charges financières	195 641,00 €	175 203,51 €	206 870,00 €	74 - Dotations et participations	3 528 590,00 €	3 625 988,27 €	3 642 960,00 €
67 - Charges exceptionnelles	40 300,00 €	20 517,92 €	5 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	212 900,00 €	264 544,88 €	256 125,71 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	1 161,00 €	0,00 €	31 985,00 €	76 - Produits financiers	4 000,00 €	8 965,35 €	8 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	25 000,00 €	87 085,82 €	2 000,00 €
				78 - Reprises amortissements, dépréciations, prov			
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 818 040,77 €	10 711 903,54 €	11 873 245,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement	12 741 986,00 €	12 946 190,71 €	13 320 015,71 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 170 000,00 €	1 252 246,13 €	1 591 600,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 000,00 €	113 602,99 €	206 400,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 512 857,00 €	0,00 €	1 857 000,00 €				
Total dépenses d'ordre	2 682 857,00 €	1 252 246,13 €	3 448 600,00 €	Total dépenses d'ordre	108 000,00 €	113 602,99 €	206 400,00 €
002 - Déficit reporté de fonctionnement				002 - Excédent reporté de fonctionnement	1 650 911,77 €	1 650 911,77 €	1 795 429,29 €
TOTAL	14 500 897,77 €	11 964 150,07 €	15 321 845,00 €	TOTAL	14 500 897,77 €	14 710 705,47 €	15 321 845,00 €

La section d'Investissement s'équilibre en recettes et en dépenses, restes à réaliser reportés au budget 2024 compris, à hauteur de 10 069 581,63 € inscrits par chapitres comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
	Budget 2023 (BP + DM + RC)	Réalisé 2023	RAR pour 2024	BP 2024		Budget 2023 (BP + DM + RC)	Réalisé 2023	RAR pour 2024	BP 2024
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	163 939,41 €	164 081,18 €	35 983,70 €	180 570,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	313 814,64 €	64 645,66 €	95 377,36 €	345 714,00 €	16 - Emprunt	2 058 500,00 €	505,56 €	0,00 €	3 000 000,00 €
204 - Subvention d'équipement versée	261 214,71 €	24 527,02 €	122 296,10 €	-28 427,99 €	20 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	4 698 359,16 €	1 400 435,20 €	1 291 986,07 €	6 441 383,99 €	024 - Produits de cessions	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 094 350,00 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	352 717,66 €	162 416,71 €	0,00 €	20 000,00 €	22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
16 - Emprunt et autres dettes assimilées	1 393 500,00 €	1 236 215,22 €	0,00 €	1 200 500,00 €	10 - Dotations et fonds	720 000,00 €	278 052,63 €	0,00 €	816 400,00 €
27 - Autres immobilisations financières	424 000,00 €	218 800,74 €	0,00 €	374 350,00 €	1068 - excédents de fonct capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	951 126,11 €
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 - Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	7 655 606,17 €	3 107 040,65 €	1 509 661,63 €	8 363 620,00 €	Total recettes réelles d'investissement	3 032 439,41 €	442 639,37 €	35 983,70 €	6 062 446,11 €
					021 - Virement de la section de fonctionnement	1 512 857,00 €	0,00 €	0,00 €	1 857 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 000,00 €	113 602,99 €	0,00 €	206 400,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 170 000,00 €	1 252 246,13 €	0,00 €	1 591 600,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	108 000,00 €	113 602,99 €	0,00 €	206 400,00 €	Total recettes d'ordre	2 682 857,00 €	1 252 246,13 €	0,00 €	3 448 600,00 €
001 - Déficit d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	001 - excédent d'investissement	2 048 309,76 €	2 048 309,76 €	0,00 €	522 551,72 €
TOTAL	7 763 606,17 €	3 220 643,64 €	1 509 661,63 €	8 569 920,00 €	TOTAL	7 763 606,17 €	3 743 196,26 €	35 983,70 €	10 033 697,83 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 mars 2024,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

✚ DECIDE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 dans le budget principal 2024 ;

✚ **APPROUVE le budget principal pour l'année 2024** ci-joint en annexe, conformément aux dispositions des articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits étant votés par chapitre **comme répartis ci-dessus** :

Budget Principal communal 2024 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 15 321 845,00 €

Section d'Investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 10 069 581,63 €

✚ **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

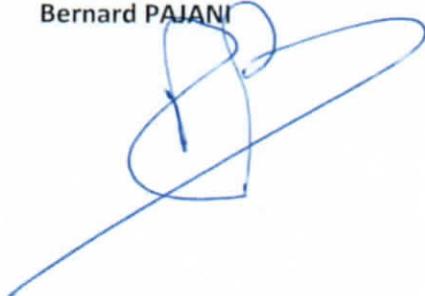
VOTE :

Pour : 25

Contre : 8 - Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Olivier TISSOT-DUPONT, Yves CREPEL, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai